DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	31
Membres représentés	4
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA
Date de la convocation des conseillers	10 novembre 2026
Date de l'affichage de la convocation	10 novembre 2026

PRÉSENTS :
Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Alain GOREZ Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**
Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Daniel ARNOUD, Madame Anissa TRIKI, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Pryscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Clémence CHAMOUSSET. **Conseillers Municipaux.**,

POUVOIRS :
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Amïn BOUHALLOUFA
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Nathalie BONNAFFÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Achata TRAORÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel ARNOUD

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13431-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Conseil municipal du 17 novembre 2026 – n°2026-113/11-01

Objet du vœu : Motion Projet de Loi de Finances 2027

Texte intégral du vœu :

Le gouvernement a engagé depuis plusieurs semaines les débats relatifs au projet de loi de finances pour l'année 2027.

Ce projet propose une véritable saignée pour les collectivités locales menaçant l'équilibre des budgets de nos 42 communes et de notre agglomération.

L'Etat se sert des collectivités locales pour rembourser ses dettes, sans se soucier des conséquences dramatiques pour nos concitoyens déjà lourdement touchés dans leur vie quotidienne, notamment avec l'augmentation des prix de l'énergie et des produits de première nécessité.

Aujourd'hui si ce projet est maintenu en l'état, nous serons amenés à diminuer les services, à repousser certains investissements prioritaires, à abandonner des projets en matière d'éducation, d'aide aux personnes les plus démunies, de solidarité et d'actions sociales, sportives, culturelles, bref tout ce qui fait sens dans nos communes et notre intercommunalité.

Aux dispositifs successifs de baisse de dotations s'ajoutent des transferts de charges toujours plus importantes pour pallier les incohérences de l'Etat. Personne n'est épargné, la dégradation des comptes publics nationaux se répercute sur notre gestion et l'accumulation des prélèvements de l'Etat sur le budget de nos collectivités atteint un seuil alarmant et confiscatoire.

Une fois de plus les maires et les élus sont mis devant le fait accompli, après un premier impact de 19,9 millions d'euros de baisse en 2026 pour notre EPCI, c'est une baisse supplémentaire de 7,8 millions d'euros annoncée en 2027 pour l'agglomération et 1,1 millions d'euros pour notre ville.

Si on doit ajouter à cela les baisses de dotations des Départements et de la Région qui subissent également ces coupes sombres budgétaires, nous sommes confrontés à une situation totalement inédite et absolument scandaleuse.

Nous refusons avec force ce diktat qui ne tient pas compte des réalités que nous élus nous vivons au quotidien, et nous nous opposons fermement à :

- **La mise en place de la contribution progressive de l'effort budgétaire (CPEB).** Ce nouvel « impôt » qui ne dit pas son nom, ne servira qu'à combler les dettes de l'Etat, en ponctionnant dans nos budgets sans aucune retenue, la contribution de Villeparisis pour l'année 2027 est de 624 172 € ;
- **La baisse du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** qui aura pour conséquence une perte de 1,5 millions d'euros pour l'agglomération et de 248 731 € pour la ville de Villeparisis. Cet argent restant dans les caisses de l'Etat….
- **La hausse des cotisations en tant qu'employeur pour les retraites des agents (CNRACL)** représentant une hausse de plus de 600 000 € pour l'agglomération et 227 191 € pour notre ville ;
- **L'écrêtement de la TVA** qui là aussi viendra obérer les finances de nos collectivités et nous obligera à diminuer nos investissements, avec des conséquences directes sur la santé des entreprises et le maintien durable de l'emploi ;
- **L'étalement du remboursement du DILICO** qui passerait de 2 à 5 ans dans le projet de loi, impactant directement, une fois encore notre agglomération.

La plupart de nos communes n'ont plus d'épargne, nos marges de manœuvre sont extrêmement réduites, parfois inexistantes !!

L'aggravation de la situation budgétaire de notre pays amène l'Etat à se « servir » dans nos budgets afin de pallier ses propres difficultés pour lesquelles nous avons, nous élus du territoire, aucune responsabilité.

Jamais nos communes et notre communauté d'agglomération n'ont été autant maltraitées dans leur fonctionnement. Dans le contexte politique actuel, face aux inquiétudes et aux difficultés de nos populations, ces nouvelles ponctions sont indignes et inacceptables. Face aux crises, notre devoir d'élus du bloc communal est de sauvegarder un équilibre pour les populations qui nous ont, en mars dernier, donné mandat de travailler ensemble, pour garantir un service public de qualité, fiable, solide, agile et bienveillant, notre rôle est de continuer à protéger nos populations.

Ces mesures, si elles sont maintenues, remettent en cause deux principes fondamentaux :

- L'autonomie financière de nos villes et de notre intercommunalité ; qui contrairement à l'Etat, votent leurs budgets à l'équilibre ;
- Le maintien de l'ensemble des compétences et des actions qui nous sont conférées par la loi.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13431-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Nous sommes tous attachés à une gestion saine et à une maîtrise de nos dépenses, à une politique de solidarité envers nos populations et à une politique fiscale très resserrée. Que l'Etat en fasse autant !!

Nous exigeons du gouvernement qu'il revoit sa copie et qu'il reconsidère ses propositions vis-à-vis de nos collectivités, la situation est insupportable et totalement disproportionnée.

Nous réaffirmons le besoin de disposer de ressources stables ainsi que d'une lisibilité budgétaire claire afin de mettre en œuvre un projet de territoire répondant aux enjeux actuels de la population, des acteurs économiques ainsi que des associations.

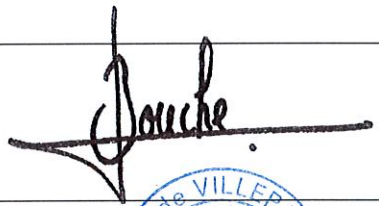
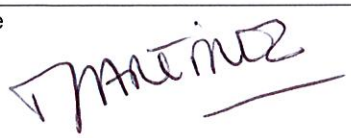
C'est pourquoi les 42 maires et l'ensemble des élus de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France :

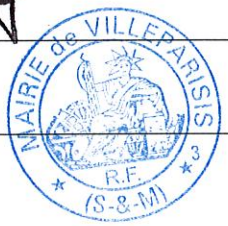
- **Dénoncent la dégradation répétée de l'autonomie financière des collectivités locales, contraire à l'article 72 de la constitution qui garantit leur autonomie,**
- **S'opposent fermement au démantèlement perpétuel de la fiscalité locale et aux mesures de ponction sur les budgets locaux synonymes, à la fois, d'un effondrement des investissements publics, alors que les collectivités territoriales constituent les premiers investisseurs publics de la France, ainsi que d'une dégradation inéluctable des services publics, engendrant ainsi des conséquences dramatiques pour les populations, les acteurs économiques et le tissu associatif local,**
- **S'inscrivent en faux et dénoncent le mauvais procès fait régulièrement aux collectivités locales en général, et aux communes et intercommunalités en particulier, alors que les administrations publiques locales ne représentent que 8% de la dette du pays,**
- **Exigent la fin du prélèvement au titre du DILICO et le reversement intégral des sommes prélevées dès 2027 ;**
- **S'opposent à la nouvelle contribution progressive à l'effort budgétaire (CPEB) ;**
- **Exigent la suppression du coefficient de minoration pour les compensations liées aux établissements industriels ;**
- **Exigent que la Dotation Globale de Fonctionnement, d'une part soit corrélée avec l'inflation afin de garantir des ressources équitables et, d'autre part, que la dotation de compensation ne diminue plus. L'ouverture d'une discussion sur une indispensable réforme de la DGF est aujourd'hui devenue indispensable ;**
- **Exigent que les moyens donnés aux communes pour assurer notamment l'éducation des enfants soient maintenus et revalorisés chaque année, assurant ainsi le socle d'une qualité éducative absolument primordiale pour garantir une société juste et équitable ;**
- **Exigent un moratoire sur la TGAP, qui pèse de façon insupportable sur les ménages ;**
- **Demandent un véritable pacte de stabilité budgétaire entre l'Etat et les collectivités territoriales afin de maintenir sur l'ensemble du territoire des services publics de qualité.**

Les 42 maires et l'ensemble des élus de notre territoire refusons ces nouveaux dispositifs qui sont de véritables agressions pour nos collectivités et une forme de mépris pour nos habitants et d'irrespect pour les élus que nous sommes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	**Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA** Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13431-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026